

LE TRIANGLE asbl

Propositions formulées après examen de l'esquisse 1 reçue du bureau MODELLO, réflexions entre membres du personnel et ensuite du C.A.

1. GENERALITES

1.1. Logement privé au sein des bâtiments.

L'attention est attirée sur le fait que sur le plan du REZ DE CHAUSSEE la zone avec hachures rouges serrées (n° 0) n'est pas comprise dans les locaux faisant l'objet du bail entre le propriétaire et le locataire l'asbl LE TRIANGLE.

A ce stade des études nous ne pouvons pas en disposer.

Il n'est pas exclu que le Triangle puisse en disposer un jour. Si c'était le cas on pourrait selon les conditions du moment en affecter les surfaces à l'extension de l'abri de nuit ou à toute autre fonction.

1.2. Superficies affectées à chaque service.

- De l'avis général la superficie allouée à l'abri de nuit et à l'accueil de jour sont trop importantes, la maison d'accueil étant le service principal.
- Les services de direction et service social estiment que leurs locaux actuels sont bien disposés (près de la zone d'accueil) et que leur superficie est correcte.
- La salle de réunion actuelle devenant la pièce de séjour de l'accueil de jour, on propose d'utiliser la surface de l'ancienne chapelle, au sous-sol, pour aménager une nouvelle salle de réunion.
- Note :
 - o Cette salle est aussi utilisée par des services externes et son accès depuis le hall principal est donc important.
 - o On peut imaginer un accès p.m.r. via l'arrière du bâtiment, ce qui est impossible du côté avant.

1.3. Maison d'accueil - Superficie des logements et variabilité des familles accueillies

- Les logements identiques avec une seule chambre (+ mezzanine) semblent trop rigides par rapport aux différents types de familles accueillies.
- Même en regroupant deux logements : on aurait alors des logements avec deux petites cuisines et pièces de vie, ce qui est inutile et peu pratique pour des familles de 6 ou 7 personnes.
- Il serait préférable de disposer de logements variables avec 1, 2 ou 3 chambres (+ possibilité de mezzanine dans certaines) ce qui permettra de mieux jongler avec les normes de logement (sexe et âges des enfants).

1.4. Regroupement des locaux communautaires et du bureau des éducateurs

- Pour un bon fonctionnement de la maison d'accueil, il est nécessaire que le personnel soit au centre des activités communautaires ... et des logements.
Cela est d'autant plus important que les familles disposeront de logements individuels et qu'il faut assurer le suivi du travail éducatif.
- Dans la mesure où le niveau ETAGE est le plus vaste sur lequel disposer ces locaux, nous proposons d'y regrouper 4 logements, le bureau des éducateurs, une petite salle d'entretiens et les locaux communautaires actuellement situés au sous-sol.
- Le manque de « sortie extérieure facile » pour les éducateurs pourrait peut-être compensée par un aménagement en terrasse d'une partie de la toiture de la chapelle actuelle, avec accès direct depuis la salle du personnel (ancienne chapelle) ou d'un local commun.

2. LA DISPOSITION GENERALE DES ESPACES

2.1. REZ DE CHAUSSEE

2.1.1. Zone d'accueil et de direction

Il est important que les locaux de direction et des services sociaux soient directement accessibles depuis l'entrée principale. En effet, de nombreuses personnes devront s'y rendre alors qu'elles ne sont pas [encore] admises dans l'un ou l'autre des services.

Leur disposition actuelle ne semble pas devoir être modifiée.

2.1.2. Zone ABRI DE NUIT (n° 1)

L'abri devrait se situer exclusivement dans la chapelle actuelle.

Objectif :

- 10 lits à même le sol + éventuellement 10 lits 'superposés' (ou mezzanine ?), lits séparés en groupes (accueil d'une famille) et cloisonnés entre eux.
- Des sanitaires
- Une zone de repas ou détente.

Voir ancienne esquisse à titre d'exemple.

2.1.3. Zone ACCUEIL DE JOUR (n° 2)

L'accueil de jour disposerait :

- D'une vaste salle (salle de réunion actuelle)
- D'un local 'cuisine réfectoire' (n° 2.2)
- D'un sanitaire propre (n° 2.3) comprenant une douche, un lavabo et un wc.

2.1.4. Zone du personnel

Le personnel (tant de jour que de nuit) doit être au centre de ces services, à proximité de la zone d'accueil.

Si la surface de l'ancienne chapelle le permet, on pourrait trouver dans la partie arrière une salle isolée du grand espace (réunions, veille de nuit, ... ?)

A côté du sanitaire 2.3 de l'accueil de jour, on pourrait trouver des sanitaires réservés au personnel (2 WC + lavabo)

2.1.5. Logements de la maison d'accueil

Deux logements seront accessibles par le fond du hall REZ.

2.2. ETAGE

L'étage est la zone principale de la **Maison d'Accueil**.

Elle regrouperait :

2.2.1. QUATRE logements de tailles variables

2.2.2. Les locaux communautaires :

- 2.2.2.1. MA.C.1 : grande salle commune, même fonction que la salle communautaire plus petite actuellement au sous-sol. Cette salle pourrait être plus ouverte sur le couloir.
- 2.2.2.2. MA.C.2 : 3 locaux actuels à utiliser comme cuisine et réfectoire
- 2.2.2.3. MA.C.3 : salle petite enfance ? salle d'étude ? A voir avec le personnel.

2.2.3. **Les locaux du personnel :**

- 2.2.3.1. LOCAL DU PERSONNEL : toute l'ancienne chapelle, éventuellement avec zone réfectoire en mezzanine
- 2.2.3.2. Petite salle d'entretien (près du point 'centre')

2.2.4. **Des sanitaires** tant pour le personnel que pour l'accueil de jour.

2.3. SOUS-SOL

Le sous-sol ne serait modifié qu'en partie arrière.

On y trouverait :

2.3.1. **TROIS logements**

2 grands et un petit.

2.3.2. **La salle de réunion** à usage interne et externe

Dans l'ancienne chapelle, au sous-sol.

Avec un accès p.m.r. en façade arrière.

2.3.3. **Le dressing** (dans la partie du fond de l'espace arrière)

Doit accueillir les vêtements, l'espace de tri et la 'boutique' comme actuellement.

2.3.4. **Une salle polyvalente** (dans la partie avant de l'espace arrière).